Liminaire lue lors du CHSCTC du 19-10-2017

Ce CHSCTC s'ouvre aujourd'hui dans un contexte de luttes pour la CGT.

Ces luttes nous concernent. Il y est question des conséquences de la politique d'austérité budgétaire.
Ainsi, le 12 septembre, la CGT appelait à une journée d'action contre les conséquences de la loi travail pour les salariés du privé, mais aussi pour les fonctionnaires.
Sur Bercy, le 21 septembre, avec Sud Centrale Solidaires, la CGT a appelé à poursuivre cette lutte.
Puis ce fut le 10 octobre, où nous étions encore dans la rue.

Pour la CGT, les suppressions d'effectifs sont synonymes de surcharge de travail, d'amplitudes horaires importantes allant jusqu'à l'écrêtement d'horaire, et de pressions sur les agents débouchant sur des troubles psycho-sociaux.
Non content de mettre à mal la santé des agents, nos décideurs vont faire la chasse au gaspi, en remettant au programme le jour de carence : Un agent est en arrêt maladie car il n'en peut plus à cause des conditions de travail. Ce sera la double peine pour lui.

En CHSCTM, le 11 juillet, la CGT est intervenue sur des points qui intéressent le CHSCTC :

- Sur le projet de mise à jour du référentiel, la CGT a émis un avis défavorable. Nous disons en effet que ce projet va conduire à un appauvrissement du recueil des risques, en particulier des risques psycho-sociaux.
- Sur la fiche d'impact pour l'examen des projets, le Ministère a enfin rejoint l'avis de la CGT sur son inefficacité.
- Les rapports annuels des acteurs de prévention ont confirmé la dégradation des conditions de travail et l'accroissement de la souffrance au travail.
- La CGT a dit une fois encore la nécessité de donner de véritables moyens à tous les acteurs de prévention, en particulier aux assistants de prévention en terme de quotité de travail sur leur mission.
- La CGT a rappelé la responsabilité des donneurs d'ordre. Bercy doit exiger l'intégration et le respect des critères sociaux et humains dans les contrats passés, avec les multinationales du nettoyage en particulier.

Un certain nombre de points posés par notre syndicat n'ont pas été mis à l'ordre du jour de cette instance. Cependant, je tiens à en dire rapidement quelques mots :

- Le service CAR1de la DGE. Les préconisations de la cellule d'écoute ne sont pas aujourd'hui suivies d'effet. Interrogeons-nous d'ailleurs plus largement sur le suivi des préconisations des expertises externes (je pense au service sécurité).
- Le bureau des cabinets : La CGT a dénoncé un dysfonctionnement du collectif de travail, lié au management.
- Même chose à l'AIFE.

- Des difficultés nous remontent du SIRCOM. Des agents nous témoignent de la pression qu'ils subissent en provenance des Cabinets. C'est un vieux dossier qui remonte à la surface.
- Il y a aussi beaucoup à dire sur les difficultés des agents handicapés dans le cadre de leur insertion professionnelle, en particulier à la Douane.
- Le 25 septembre, l'état d'urgence a été prolongé. Ce contexte installe dans notre quotidien le soupçon permanent et une situation d'état policier. Interrogeons-nous sur l'efficacité de cet état d'urgence permanent, qui a déjà été utilisé pour criminaliser les militants de la CGT.

Par ailleurs, inquiétons-nous sur l'avenir des CHSCT. Déjà, dans les entreprises, la fusion des instances va de fait démanteler les CHSCT.

Paris, le 18 octobre 2017